

ASL VIEUX MOULIN

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 18/05/2018

Personnes présentes membres du bureau : Guillaume Chollet, Frédéric Richard, Corinne Vérilhac, Roger Dupuis, Eric Prost, Frédérique PERRIN

Personnes excusées membres du bureau : David Barcet, Jean-Pierre Noé, Didier Poizat et Thomas Villard

Présence du Maire – M. Olivier JOLY

37 personnes présentes habitants du Vieux Moulin.

Début de séance : 19h15

Ouverture de séance

Ouverture de séance par Roger Dupuis, qui souligne l'intérêt du Conseil Syndical et l'implication des volontaires pour la gestion du Lotissement. Ce fonctionnement permet également d'avoir un faible coût de cotisation. Un syndic de copropriété serait beaucoup plus onéreux et pas forcément plus efficace.

Présentation du Bureau

Frédéric Richard présente les différentes commissions qui représentent l'Association Syndicale Libre du Vieux Moulin, leur rôle et leurs représentants.



Départ/arrivées des membres du bureau

Départs :

Aucun départ dans le Conseil Syndical cette année

Arrivées :

2 personnes rejoignent le bureau de l'ASL. Merci pour leur volontariat !

- Raphaël SIRGUEY
- Patrick BAERT

Présentation du Bilan 2017 et Trésorerie

Bilan Financier 2017	
DEPENSE	
Frais bancaire (caution)	0 €
Timbres/Courriers	0 €
Voirie	0 €
Assurance AVIVA	571 €
Assainissement Curage du Forez	5 676 €
SAUR	556 €
EDF - Pompes	378 €
Trésor Public	77 €
Papeteries	140 €
Ets Gouteyron	4 344 €
Cotisation ADCN	95 €
Remboursement avance	119 €
location salle AG	0 €
entretien station relevage	0 €
site internet	143 €
TOTAL DEPENSE	12 099 €
REVENU	
COTISATIONS	12 966 €
SAS REDURON	1 746 €
EURIGEST	0 €
CITE NOUVELLE	1 526 €
Intérêt livret	0 €
TOTAL REVENU	15 843 €
SOLDE 2017	+ 3 744 €

La trésorerie au 31/12/2017 est de 19872 € et le compte Epargne à 7826 €. Il a été rappelé que l'Epargne permettait de financer de gros travaux « imprévus » (remplacement de pompes de relevage...etc).

Le bilan est stable par rapport aux années précédentes et présente un solde positif.

Présentation du Bilan prévisionnel 2018

Le Bilan prévisionnel 2018 est sensiblement identique à 2017.





Bilan Prévisionnel 2018	
DEPENSE	
Frais bancaire (caution)	0 €
Timbres/Courriers	200 €
Voirie	0 €
Assurance AVIVA	500 €
Assainissement Curage du Forez	5 676 €
SAUR	557 €
EDF - Pompes	400 €
Trésor Public	76 €
Ets Gouteyron	7 000 €
Cotisation ADCN	10 €
Remboursement avance	72 €
location salle AG	47 €
Papeterie	200 €
entretien station relevage	700 €
site internet	144 €
TOTAL DEPENSE	15 582 €
REVENU	
COTISATIONS	11 440 €
SAS REDURON	1 746 €
EURIGEST	0 €
CITE NOUVELLE	1 526 €
Intérêt livret	0 €
TOTAL REVENU	15 660 €
SOLDE 2018	+ 78 €

Cotisation

La cotisation pour 2018 était fixée à 108€.

Cotisation

Cotisations absentes au 18/05/2018

Année	Nombre	
2013	0	
2014	0	
2015	0	
2016	0	
2017	4	

Montant de la cotisation 2018

108 €

Etant donnée la bonne santé de la Trésorerie dont dispose l'ASL, la cotisation pour 2019 sera aux alentours de 105€. Ces recettes permettront de couvrir sereinement les dépenses annuelles.

Approbation des comptes à la majorité des personnes présentes

105 en 2019

106 en 2020

107 en 2021

Travaux en cours

- Les nez de marche de certains escalier sont à remplacer (bois qui pourri)
⇒ **appel à volontaire pour faire baisser la facture et réfection sur une matinée**
- Mise en place d'un plan du lotissement à l'entrée, plan en cours d'élaboration
- Mise en place de panneau d'interdiction autour du bassin de rétention (problème de responsabilité du lotissement en cas d'accident/intrusion dans le bassin) + réfection du grillage suite à des dégradations par les sangliers
- Campagne d'abattage à prévoir autour du Bief, demande à faire auprès de la Mairie, accord du maire pour faire les travaux par la commune bien que ce soit de la responsabilité des deux associations voisines (Bois de la dame et Vieux Moulin)
- Remplacement et réparation des plots (une vingtaine) dont certains pris en charge par l'assurance de la personne les ayant abimés (mettre montant du devis), et demande d'ajout de plots dans certaines zones non encore protégées par certains habitants ?

- Mettre des panneaux pour l'interdiction de circulation pour des véhicules motorisés le long du bief et peut être envisager de faire des chicanes ou barrières à une hauteur d'un mètre...
- Etat de la voirie : des trous commencent à se former, le Maire prévient qu'une réfection complète de la voirie n'est pas envisageable, voirie pas assez ancienne et compte tenu de l'arrivée de la fibre les routes risquent d'être réouvertes. Les habitants demandent à minima de boucher les trous en cours de formation – Le Maire valide la demande, se rapprocher des services techniques

Cahier des charges du lotissement

Cahier des charges caduc (> 10 ans) mais engagement contractuel entre colotis.

Après demande à l'assemblée, personne ne souhaite conserver un cahier des charges, L'ASL voit comment l'annuler proprement.

Voisins vigilants

Des alertes lancées sur voisins vigilants récemment.

Il est demandé aux habitants du vieux moulin destinataires de ces alertes de ne pas diffuser les alertes et informations sur facebook → entrave de l'enquête de gendarmerie.

Les cambriolages concernés sont à ce jour plus coté St Just avec des intrusions pendant que les personnes sont à leur domicile (fenêtre ouverte etc...)

Rappel du Maire que les voisins vigilants c'est également un moyen d'être à l'écoute des voisins, moyen de proximité entre gendarmerie, mairie et voisins pas juste un moyen de répression.

Nous invitons tout le monde à rejoindre ce dispositif gratuit et permettant de diffuser des informations sur le lotissement via SMS et mail dans la minute qui suit. La gendarmerie est également informée rapidement de problème survenant au sein de la communauté.

Voieries et éclairage

Intervention du maire pour réexpliquer qu'en cas de panne sur les éclairages publics, faire une demande auprès des services de la mairie qui missionnent Bouygues Energie (ex ETDE) => relève de la compétence de Loire Forez.

Rappel que les voiries et éclairage vont de paire => Loire forez

Civisme

Campagne d'affichage et distribution d'un papier rappelant les règles de stationnement dans les garden homes. Le stationnement reste malgré tout aléatoire et parfois gênant. La police municipale est apte à verbaliser.

La stationnement sur les trottoirs par des véhicules lourds peut endommager les canalisations en dessous.

RÈGLES DE BON VOISINAGE : TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE ([HTTP://WWW.STJUST-STRAMBERT.FR/VIE-PRATIQUE/INFOS-PRATIQUE.HTM](http://www.stjust-strambert.fr/vie-pratique/infos-pratique.htm))

Le brûlage de rémanents, ordures ménagères, pelouses, branches d'arbres ou de haies est interdit (art.84 du règlement sanitaire départemental, décret 73/502 du 21 mai 1973 – art.3).

Les travaux de bricolage et jardinage faisant appel à des équipements pouvant occasionner une nuisance sonore sont autorisés :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi ;
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi ;
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Sécurité

La vitesse des véhicules dans le lotissement est trop élevée : Pour rappel, la vitesse maximum autorisée est de 30 km/h, pour la sécurité de tous et surtout des enfants !

Réseaux d'Eaux usées et d'Eaux pluviales

Eric réexplique le fonctionnement entre le réseau d'eaux usées et eaux pluviales et les risques en cas de branchement des drainages sur les eaux usées. Les pompes de relevage ne sont pas dimensionnées pour des débits importants en cas d'orage => risque que ça remonte dans certaines maisons.

Chats errants

M. le Maire rappelle le dispositif en place sur l'ensemble de la commune. : accord avec 30 millions d'amis et la commune, pose de chatière (pièges) à chat pour les faire castrer. Personne à contacter en cas de besoin : Mme Suzon Valentin (Chemin de la madonne)

La fibre

Rappel : fin des travaux sur dernier trimestre 2018 pour la zone concernée par le lotissement.

Puis papier dans les boites aux lettres pour dire que le site est ouvert

Puis demande de la fibre par chaque habitant sur le site CIEL pendant 2 mois pour être pris en charge gratuitement, passé ce délai le raccordement sera payant.

A ce jour opérateur possible : BOUYGUES , FREE (accord mais pas encore commercialisé), d'autres à venir

Informations pratiques

site internet : www.aslvieuxmoulin.fr

Adresse Mail : contact@aslvieuxmoulin.fr

Fin de séance à 20h45.

Nous terminons cette réunion par un verre de l'amitié.